

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 26 avril 2021
VISIOCONFERENCE

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 9 novembre 2020

1. Modalités de tenue des bureaux syndicaux du Parc naturel régional de Chartreuse en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire

2. BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

2.1 Renouveau du Conseil Scientifique du PNRC et de la RNHC

2.2 Candidature inter-parcs préalpins à un appel à projet « POIA AP-2019-OS2 - protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines »

2.3 Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers mort

3. TRANSITION ENERGETIQUE

3.1 Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique

3.2 Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école

4. FORET FILIERE BOIS

4.1 Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse

5. EDUCATION SENSIBILISATION

5.1 Programme de sensibilisation et d'éducation

6. CULTURE / MANIFESTATIONS

6.1 Accompagnement des projets culturels et patrimoniaux

6.2 Aides à manifestations et aux sportifs 2021

7. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

7.1 Programme d'actions Alimentation

7.2 Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry

8. TOURISME

8.1 Convention avec Chartreuse Tourisme

8.2 « Sur les pas des Huguenots » 2021

9. POLITIQUES CONTRACTUELLES

9.1 Actions de coopération LEADER – signature accord et avenant

10. ADMINISTRATION FINANCES

10.1 Journée de solidarité

10.2 Ratios de promotion

10.3 Dispositif de service civique

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce Bureau syndical en visioconférence.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le compte-rendu du 9 novembre 2020. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – MODALITES DE TENUE DES BUREAUX SYNDICAUX DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE EN PERIODE EXCEPTIONNELLE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 11,
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et tant que celui-ci sera prolongé,

Il est proposé aux membres du bureau syndical de permettre la tenue des bureaux syndicaux du Parc en audio- ou en visioconférence dans les modalités suivantes :

- Une solution de conférence à distance, qui permettra la participation des membres du bureau syndical soit en visioconférence, soit en audio-conférence avec l'usage d'un simple téléphone pour les personnes qui n'ont pas l'équipement nécessaire (connexion Internet avec débit suffisant ou caméra) sera indiquée sur la convocation. La convocation est envoyée dans les mêmes modalités qu'en période habituelle.
- Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance et il reste le même qu'en période habituelle. Il sera offert, à tous les délégués en faisant la demande, la possibilité de tester la solution de réunion dématérialisée en amont de la séance sur inscription.
- Les délégués devront, lors de leur arrivée dans la salle de réunion virtuelle, dire leur nom, leur prénom et la collectivité qu'ils représentent.
- Seuls les scrutins publics pourront avoir lieu dans le cadre de ces bureaux syndicaux en distanciel. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée (article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020).
- Le scrutin sera réalisé par appel nominal de chaque délégué participant à la séance soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.
- Le compte-rendu de séance sera envoyé via un relevé des décisions aux membres du bureau syndical, comme pour les séances habituelles de l'assemblée. Et si la solution technique le permet, un enregistrement numérique de la séance sera réalisé et conservé jusqu'à la validation du relevé de décisions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser la tenue des bureaux syndicaux de manière dématérialisée pendant l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,**
- **D'autoriser l'usage du mode de scrutin nominal via la visio- ou l'audioconférence pour les décisions des bureaux syndicaux pendant cette période,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces liés aux décisions prises dans le cadre de ces instances dématérialisées.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU, Vice-Présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles

2.1 – Actualisation de la liste des membres du Conseil Scientifique commun au Parc et à la Réserve

En septembre 2020 le Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a coopté de nouveaux membres et a élu une coprésidence et un bureau de 4 personnes. Le départ de Dominique Gauthier du Conseil et la cooptation de Rémi Fonters par le Bureau ont été enregistré par la suite. La désignation de l'exécutif du Parc a également permis de nommer Dominique Clouzeau, vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles, en tant qu'élue référente pour le Conseil scientifique.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le Conseil scientifique a pour objet l'aide et le conseil auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) et du Comité consultatif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) dans la mise en place d'une politique de développement durable et de recherche d'une soutenabilité forte du territoire et de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en application de la charte du PNRC et du plan de gestion de la RNHC.

Ses objectifs sont :

- d'éclairer le Parc et la Réserve sur les relations sciences / nature / société ;
- de renforcer la spécificité des Parcs et des Réserves relative à l'expérimentation et à la recherche, mais aussi au transfert d'expériences et à l'innovation.

• Composition au 06/04/2021

du Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse

Nom & prénom Poste au Bureau	Titres et institution de rattachement	Disciplines et spécialités
MEMBRES EXPERTS		
BOILEAU Hervé Vice-président	Enseignant-Chercheur, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire LOCIE. Polytech Annecy-Chambéry	Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables
BRUN Jean-Jacques Co-président	Directeur de recherche émérite, INRAE Grenoble, UR LESSEM (Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne)	Pédologie et biodiversité forestière
BUCHS Arnaud	Maître de conférences, Sciences Po Grenoble et UMR GAEL (UGA, CNRS, INRA, Grenoble INP)	Politiques économiques, politiques et gestion de l'eau. Biens communs, développement soutenable, transition, économie écologique
FONTERS Rémi <i>Nouveau membre</i>	Responsable du pôle Conservation à la délégation Isère de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes	Conservation (expert faune généraliste)
FRANCOZ Philippe	Vice-président (SHNS) et Administrateur (Flavia), Société d'histoire naturelle de la Savoie et association Flavia	Entomologie
GRIGGO Christophe	Maître de conférences, Université Grenoble Alpes	Archéozoologie et taphonomie osseuse pour le Paléolithique et les sites paléontologiques
HOBLEA Fabien	Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne	Géographie environnementale
LEJEUNE Yves Vice-président	Chercheur, responsable de la station de mesures, Centre d'étude de la neige, Météo-France - CNRS	Nivologie et interactions neige-climat
MADRELIEUX Sophie Co-présidente	Ingénieure - chercheuse, INRAE Grenoble, Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne	Agro-écologie et interactions agriculture – filières et territoires

Nom & prénom Poste au Bureau	Titres et institution de rattachement	Disciplines et spécialités
MANDIL Guillaume	Enseignant-Chercheur, Université Grenoble Alpes, laboratoire G-Scop et Equipe INRIA STEEP	Technologie, modélisation. Systémique, éco-conception, ressources critiques
MERHAN Baptiste	Conservatoire Botanique national Alpin	Botanique et phytosociologie
MIQUET André	Responsable biodiversité et territoires, Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie	Ecologie, gestion des milieux, faune (vertébrés)
MONTADERT Marc	Ingénieur-expert, Office français de la biodiversité, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique, Unité Petite Faune Sédentaire	Ecologie – spécialiste des galliformes de montagne
MOUNET Jean-Pierre	Chercheur associé, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire PACTE	Sociologie Sports-Tourisme-Environnement
PEPY Emilie-Anne	Maître de conférences, responsable de la Licence d'Histoire, Université Savoie Mont Blanc, laboratoire LLSETI	Histoire moderne. Histoire environnementale, culturelle, de la santé, des femmes. Constitution et circulation des savoirs naturalistes à l'époque moderne. Savoirs et pratiques autour du végétal. Environnements montagnards, pratiques et représentations. Paysage
ROBBE Jocelyn	Archéologue, membre associé, Paléotime, CNRS UMR Traces	Archéologie et histoire. Mésolithique alpin
TABERLET Pierre	Chercheur, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire LECA	Génétique, biologie de la conservation
MEMBRES DE DROIT		
BELMONT Laure	Responsable de mission Biodiversité aménagement paysage, PNR de Chartreuse	Géographie. Interactions homme nature
CLOUZEAU Dominique Nouveau membre	Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles	Maire de Plateau-des-Petites-Roches
FORET Suzanne	Conservatrice, RN Hauts de Chartreuse - PNR de Chartreuse	Géologie. Protection des espaces naturels

Dominique CLOUZEAU fait part de la présentation du Conseil Scientifique et de la diffusion du nouveau livret exposant ses membres lors du prochain comité syndical.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la nomination des nouveaux membres proposés (cf. annexe) ;***
- ***D'approuver le nouveau nom de « Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse » ;***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – « POIA AP-2019-OS2 – Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : constitution de groupements de commande

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de **Chartreuse**, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : **la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale)**.

Le 09 novembre 2020, les membres du Bureau syndical ont approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs », le plan de financement cible plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées. Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il convient de constituer des groupements de commande dont le détail est décrit dans le tableau ci-après.

Durant les deux années de l'opération POIA « Trames fonctionnelles », les conventions constitutives seront signées entre les membres du groupement avant lancement de chacune des consultations.

Cette convention désignera les membres du groupement, l'objet du groupement, la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement de chaque groupement, notamment les missions du coordonnateur.

Le Parc de Chartreuse portera, en tant que coordonnateur, le groupement de commande « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures ».

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter de constituer les groupements de commande tels que décrits ci-dessus selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,***
- ***De signer les conventions constitutives entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement de chaque groupement,***
- ***De désigner le coordonnateur pour chaque groupement de commande tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Tableau des groupements de commandes prévus dans le cadre de l'opération POIA « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »

Intitulé provisoire du marché	Montant prévisionnel total TTC du marché	Répartition financière prévisionnelle par PNR					Coordonnateur du groupement de commande
		PNR Bauges	PNR Chartreuse	PNR Vercors	PNR Baronnies Provençales	PNR Verdon	
expertises pastorales et agricoles	102 328,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	36 328,00 €	PNR Vercors
expertise flore et habitats des systèmes intermédiaires	54 700,00 €	/	10 075,00 €	14 875,00 €	14 875,00 €	14 875,00 €	PNR Vercors
indice de connexité - prestation technique et scientifique	36 536,00 €	/	/	2 036,00 €	/	34 500,00 €	PNR Verdon
Réponse de la bryoflore à l'ancienneté et à la maturité forestière	64 700,00 €	18 350,00 €	/	/	/	46 350,00 €	PNR Verdon
Caractérisation des attributs de maturité en forêt méditerranéenne	34 430,00 €	/	/	/	17 215,00 €	17 215,00 €	PNR Verdon
Identification, caractérisation et cartographie des forêts matures	98 352,00 €	32 784,00 €	32 784,00 €	32 784,00 €	/	/	PNR Bauges
Identification des espèces faunistiques indicatrices de la maturité des forêts	21 395,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	PNR Bauges
Analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures	68 466,00 €	22 822,00 €	22 822,00 €	22 822,00 €	/	/	PNR Chartreuse
Opérationnalisation de la trame des forêts matures	16 700,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	PNR Bauges
	497 607,00 €	98 075,00 €	89 800,00 €	96 636,00 €	56 209,00 €	156 887,00 €	

Montant prévisionnel total TTC par coordonnateur :

PNR Bauges 136 447 € / **PNR Chartreuse 68 466 €** / PNR Vercors 157 028 € / **PNR Verdon 135 666 €**

2.3 – Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers Mort

En juillet 2019, la partie amont du Guiers mort a reçu le label national « Site Rivières sauvages », récompensant ainsi le bon état écologique du cours d'eau. Seul 1% des rivières en France peuvent prétendre à ce label. A ce jour, en France, 29 rivières ont reçu ce label, véritable outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. Le Parc de Chartreuse et l'association Réciprocité Guiers coportent le label et s'assurent de la bonne mise en œuvre du programme d'actions qui lui est associé.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2021

Nettoyage de l'ancienne décharge de Saint-Pierre de Chartreuse et renaturation des berges

Porteur : Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Objectif de l'opération :

- Réhabiliter le site (retrait des déchets et renaturation des berges)
- Assurer une bonne qualité de l'eau
- Sensibiliser aux dépôts sauvages et aux plantes invasives

Coût : 89 100 € HT

Financement : Commune 28 000 € (31 %) ; Associations de pêche 5 000 € (6 %) ; Région Auvergne-Rhône-Alpes : 33 100 € (37 %) ; Etat (appel à projets plan de Relance) : 23 000 € (26 %)

Expérimentation pour éradiquer la Renouée du Japon à l'aide de sel alimentaire

Porteur : PNR de Chartreuse

Objectif de l'opération :

- Restaurer les berges et la qualité des milieux aquatiques sur le Guiers mort
- Expérimenter une solution d'éradication de la Renouée du Japon

Coût : 59 400 € HT

Financement : Région 29 700 € (50%), Etat (appel à projets Plan de Relance) 17 820 € (30%).
Demande en cours : Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 11 880 € (20%)

Travail sur les refuges thermiques sur les deux bassins versants du Chéran et du Guiers en collaboration avec le PNR du Massif des Bauges

Porteur : PNR Massif des Bauges

Objectif de l'opération :

- Décrire la répartition spatiale et l'importance des refuges thermiques
- Proposer un programme de restauration et de conservation des habitats.

Coût : 162 270 € HT

Financement : Agence de l'eau 113 589 € (70%), Région Auvergne Rhône Alpes (ligne InterParcs pour PNR Massif des Bauges et PNR Chartreuse) : 16 227 € (10%), associations de pêche 32 454 € (20%)

Dominique ESCARON précise que la Renouée du Japon est une plante invasive assez imposante qui a tendance à se propager significativement sur de nombreux sites le long des rives.

Anne GERIN aimerait un retour de cette expérimentation, car cela devient catastrophique lors des chantiers du Département de l'Isère près des zones humides.

Dominique CLOUZEAU rajoute que l'expérimentation est un traitement à la saumure, différente du sel utilisé pour les routes.

Concernant les refuges thermiques, Dominique ESCARON souligne l'importance du travail sur le Guiers, notamment avec les pêcheurs qui s'inquiètent du réchauffement de l'eau qui pourrait faire disparaître les truites et autres poissons de cette rivière.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les principales actions 2021 du programme Rivières Sauvages,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – TRANSITION ENERGETIQUE

Points présentés par Sylvain LAVAL, Vice-président en charge des mobilités et de la transition énergétique

3.1 – Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique

Depuis 2017, le Parc est engagé dans une action liée à la sensibilisation sur les consommations énergétiques des bâtiments, à la fois des logements, des bâtiments tertiaires publics et de l'éclairage public.

Ainsi, la Parc a lancé l'organisation de matinées conseil rénovation, temps d'accueil ponctuels, sur un samedi matin, dédiés aux habitant-e-s du territoire, avec présence de conseillers info énergie, et d'artisans engagés dans la transition écologique. Ces manifestations sont organisées en collaboration étroite avec nos territoires partenaires, les EPCI compétentes, qui mettent déjà des dispositifs en place au service de leur population.

D'autre part, le Parc accompagne depuis plusieurs années les communes dans leurs projets de rénovation de bâtiments publics.

DESCRIPTIF

En 2021, il est prévu de mener à bien l'organisation de matinées conseil rénovation afin de poursuivre les conseils à destination des particuliers, en lien avec ses partenaires (EPCI et plateformes de la rénovation.

Enfin, le Parc poursuivra son soutien à l'investissement sur le patrimoine public, afin de pouvoir :

- soutenir financièrement les projets d'audits énergétique (étape indispensable pour lancer des rénovations performantes, surtout dans le cas de projets complexes) ;
- soutenir financièrement les projets de rénovation de l'éclairage public s'inscrivant dans une démarche exemplaire (réflexion extinction nocturne, sensibilisation du grand public).

Enfin, le Parc est également engagé dans un programme de sensibilisation et d'accompagnement autour du ciel étoilé : « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

Sylvain LAVAL précise que dans le projet de charte, la mesure 3.1.1 vise à maîtriser les consommations énergétiques dans toutes leurs diversités, et dans le cadre de ces actions, un stagiaire sera recruté pour l'organisation des matinées conseil rénovation.

A la demande de Catherine LEGENDRE, Sophie ROY rajoute que le stagiaire sera recruté à partir de septembre 2021 jusqu'en février 2022 pour les nombreux projets qui sont déjà en cours dans des communes comme Proveysieux, Sarcenas, St Thibaud de Couz, St Christophe sur Guiers, St Pierre de Chartreuse...

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les principales actions 2021 du programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 – Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école

Les transports en commun ne peuvent pas assurer un maillage équivalent à celui que l'on peut trouver dans des territoires plus urbains. Aussi, le Parc souhaite mettre en valeur des solutions alternatives, en lien avec ses partenaires compétents en la matière, et continuer à sensibiliser à la mobilité plus durable sur le territoire (partage de la voiture, modes actifs, transports en commun et intermodalité), en particulier auprès du public scolaire.

Des actions à destination de ce public scolaire ont déjà été mises en place : participation du Parc à des manifestations grand public ou spécifiquement en lien avec les familles, création d'un jeu d'énigmes sur la mobilité (en cours), financement d'action de sensibilisation sur le vélo (en cours), interventions dans les écoles (par exemple, reportage disponible : <https://www.youtube.com/watch?v=525jwESclYc&t=15s>).

DESCRIPTIF

En 2021, le Parc propose aux écoles de s'inscrire dans un programme ambitieux d'évaluation des déplacements liés à l'école (enfants, parents, équipe enseignante et administrative, logistique), et de mise en place d'actions pour favoriser l'écomobilité, c'est-à-dire les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Pour cela, des écoles primaires du territoire pourront être accompagnées par un organisme spécialisé, EcoCO2, qui, grâce au financement national des Certificats d'économie d'énergie (CEE), a monté un programme de sensibilisation des écoles à la mobilité durable, « Moby à l'école ». Ce programme permet aux écoles lauréates de réaliser le plan de déplacement école (diagnostic des déplacements et plan d'action associé) et de sensibiliser les différentes classes à ce sujet. Il court sur deux ans, et commencera à la rentrée de septembre 2021.

Un appel à manifestation d'intérêt est en cours, pour recruter les écoles intéressées. Sur un budget global de 44 469 €, les CEE apportent plus de 34 000 € de financement.

A la demande de Mathilde LOISEAU, Sophie ROY, chargée de mission transition énergétique précise que l'appel à manifestation d'intérêt a été transmis par mail aux communes ainsi qu'aux délégués du Parc.

Dominique ESCARON rappelle que les communes et délégués doivent porter ces projets et faire passer les informations.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – FORET FILIERE BOIS

Point présenté par Gilbert GUIGUE, Vice-président en charge de la filière bois et de la forêt

4.1 – Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse

Les comptes de propriété contiennent en moyenne 1,7 ha de forêt avec une moyenne de 0,5 ha par parcelle cadastrale, ce qui complique la gestion et la sortie des bois, notamment en forêt privée. Depuis 2015, deux actions foncières ont été mises en œuvre sur le Parc : l'identification des biens

vacants sans maître et l'animation d'une bourse Foncière dans le cadre de l'opération «la forêt bouge».

DESCRIPTIF

La stratégie concerne l'ensemble du périmètre actuel du Parc de Chartreuse. Il s'agit d'un programme d'animation sur 2 ans en partenariat avec les forestiers privés et les acteurs du foncier forestier en 3 axes :

- Préserver le foncier : proposition d'organisations foncières répondant aux enjeux de protection et d'amélioration des milieux forestiers ; définition d'une stratégie locale de préservation et d'acquisition foncière
- Valoriser la gestion du foncier forestier : Identification secteurs à enjeux, développement des documents de gestion ; valorisation du foncier favorisant les aménités (captage, forêts matures ...)
- Améliorer la structure foncière des espaces forestiers : poursuite d'animation de la bourse foncière, veille foncière et sensibilisation pour les communes.

OBJECTIFS

- Maintenir une gestion forestière favorable à la filière bois du territoire
- Maintenir et renforcer les aménités forestières dans un contexte de changement climatique

BUGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
- Animation Parc	54 139 €	- CD Isère	15 000 €
- Prestation animation forêt privée	48 423 €	- CD Savoie (contrat parc)	9 000 €
		- CA du Pays Voironnais	3 000 €
		- Grenoble Alpes Métropoles	5 000 €
		- CC Cœur de Chartreuse	1 000 €
		- FEADER	37 465 €
		- Autofinancement	23 197 €
		- Financements privés (GSC)	8 900 €
Total	102 562 €	Total	102 562 €

Catherine LEGENDRE demande des informations sur les types d'arbres en forêts de Chartreuse, elle fait mention des résineux, qui, lorsqu'ils sont présents en trop grande quantité, comme c'est le cas en Chartreuse, cela n'est pas très favorable à la biodiversité et demande si des actions sont menées sur les feuillus.

Gilbert GUIGUE précise qu'il est prévu dans le programme METIS de Forêt d'Exception, d'essayer de monter des opérations, dont certaines sont déjà en cours, où l'on teste d'autres types d'arbres. Les experts dans ce domaine ne sont pas tous du même avis, certains pensent que la forêt se régénère toute seule et d'autres que le changement climatique impliquera des modifications d'essences et évoquent la possibilité d'introduire par exemple du cèdre et s'aperçoivent que l'épicéa risque de poser problème. Des expérimentations seront faites dans le cadre de Forêt d'Avenir, le test se fera sur le long terme, c'est évidemment une question qui préoccupe les techniciens, l'Office National des Forêts travaille sur la question.

Dominique ESCARON tient à rappeler qu'il y a d'ailleurs eu de nombreux échanges sur ce sujet complexe avec les membres du conseil scientifique et avec l'ONF.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – EDUCATION SENSIBILISATION

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et aux événements sportifs

5.1 – Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation. Différents publics sont visés :

1. Les jeunes : projets du primaire au supérieur, en temps scolaire et hors temps scolaire.
2. Le grand public : 2 actions sont prévues en 2021 (une sur la forêt une autre sur l'agriculture).

1. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet :

Le Parc s'engage sur un :

- Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs).
- Édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques.

L'école s'engage à :

- Prendre en charge d'une partie des coûts (transports, intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...).
- Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc.

Le budget prévisionnel pris en charge par le Parc se situe, en fonction du coût total du projet, entre 500 € et 1000 € pour 1 classe ou un groupe de jeunes.

Le budget total alloué pour l'année scolaire en cours : 73 000 €

Au cours de cette année scolaire, 3 300 élèves de 129 classes réparties sur 56 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire.

2. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

- **Conforter et développer les animations « vis ma vie » pour la filière forêt-bois** (budget 2021 : 10 000 €)

En 2020, malgré le contexte particulier, 157 personnes, dont 62 % d'habitants du territoire ou de sa proximité (96 adultes et 61 enfants), ont participé aux sorties « chantier » et 82 personnes (55 adultes et 26 enfants) aux sorties « marteloscope ». Deux sorties « marteloscope » dédiées aux élus ont également été organisée (25 participants).

En 2021, l'opération consiste à animer la nouvelle saison de « vis ma vie de forestier » et à développer des outils complémentaires :

- Animation de 6 sorties « marteloscopes » et forêts publiques et privées.
- Animation de 6 visites de chantiers en cours et des échanges avec les professionnels.
- Animation de visites sur le thème de l'AOC Bois de Chartreuse en lien avec des artisans du territoire.
- Réalisation d'un livret pédagogique dédié au jeune public qui complètera les sorties.
- Repérage pour la création d'un marteloscope en Savoie en partenariat avec Grand Chambéry, l'ONF et le groupement de sylviculteurs.
- Poursuivre de la communication en lien avec les offices du tourisme de Cœur de Chartreuse, de Grenoble Alpes métropole, de Grand Chambéry, du Pays Voironnais.

- **Vis ma vie d'agriculteur** (budget 2021 : 3 500 €)

Dans le prolongement des actions de découverte des métiers liés à la filière forêt bois, une opération "Vis ma vie d'agriculteur" a été organisée pour la première fois en 2020 et sera reconduite en 2021. Cette démarche a pour but de renforcer le lien entre les habitants du massif et les exploitations agricoles. Cette rencontre entre habitants et agriculteurs doit permettre de renforcer l'interconnaissance et tenter ainsi de réduire les conflits d'usage qui peuvent exister.

Cette action a permis de proposer 10 visites de fermes à destination du grand public à travers lesquelles les habitants ont pu découvrir le métier d'agriculteur et être sensibilisés aux enjeux et problématiques agricoles. Ces visites ont été organisées à la demi-journée dans des fermes situées dans différents secteurs et reflétant la diversité des productions du territoire (élevage bovin, élevage ovin et caprin, viticulture...).

Dominique ESCARON souligne que l'éducation est une des grandes missions du Parc, et qu'il y a de très nombreuses initiatives.

Pierre BONNARDON demande si la pandémie a eu des effets sur la mission éducation.

Sylvène GRANJEAN rapporte que tous les projets 2021 ont eu lieu, les écoles, collèges et lycées n'étant pas fermés. Par contre en 2020, à cause de la crise et de la fermeture des classes, 90% des projets ont été annulés mais ont été reportés cette année.

Mathilde LOISEAU s'interroge sur les délais entre l'idée du projet et le projet lui-même.

Concernant le processus du projet, Sylvène GRANDJEAN explique que les enseignants s'inscrivent en tout début d'année scolaire, d'environ septembre à début octobre les projets sont peaufinés et travaillés avec les intervenants, les projets sont réalisés tout au long de l'année.

Catherine LEGENDRE demande si les élus sont informés des programmes pédagogiques transmis aux écoles.

Sylvène GRANJEAN précise que les écoles, les mairies et les délégués reçoivent les informations concernant les projets pédagogiques, ainsi que la liste finale des projets et des écoles sélectionnées.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les principales actions du programme de sensibilisation et d'éducation,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – CULTURE / MANIFESTATIONS

6.1 – Accompagnement des projets culturels

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

Chaque année, le Parc de Chartreuse propose des appels à candidatures pour sélectionner et accompagner des projets d'acteurs du territoire valorisant et mobilisant l'action culturelle et patrimoniale, mais aussi les événements locaux.

Le Parc a sélectionné plusieurs projets répondant au cahier de charges de l'appel à candidature culture-patrimoine et valorisant les points de cristallisation la charte d'identité culturelle du Parc.

Ces projets sont portés par des associations culturelles, au service de la vie culturelle et artistique locale à l'année et/ou en valorisation des patrimoines matériel ou immatériels du territoire.

- ***Programmation de la saison culturelle des Entremonts*** (association AADEC)

La programmation 2021 propose 6 dates, dont 5 associées à une démarche de médiation culturelle : théâtre, musique, conte, clown... Le programme prend place et anime la salle Notre-Dame, véritable salle de spectacle en milieu rural avec un vrai confort d'accueil pour les artistes comme pour le public. Le soutien du Parc s'élève à 4 000 €, soit 12 % du total du projet.

- **Festival Les endimanchés** (association les Endimanchés)

Ce festival est organisé à Saint-Pierre de Chartreuse sur deux jours, les 17 et 18 juillet 2021, avec des spectacles de rue (théâtre, musique, danse, cirque, conte), un marché des créateurs et créatrices, des ateliers participatifs, un espace d'animation. Des stages de sensibilisation aux pratiques artistiques du 12 au 16 juillet 2021, axés sur la pratique du cirque, la musique, l'univers des plantes.

Le soutien du Parc s'élève à 3 800 €, soit 16,6% du total du projet.

- **La caravane culturelle des 4 saisons** (association Instinctaf)

Le programme propose des temps forts tout au long de l'année, avec un rayonnement interdépartemental mais aussi des rendez-vous plus intimistes au cœur de la vie locale. 17 dates en itinérance sur le Massif de Chartreuse se composant d'événements en plein air et en intérieur. La programmation met en avant des jeunes talents et des artistes souvent régionaux peu médiatisés mais sélectionnés d'un point de vue qualitatif. Le projet favorise la rencontre du public avec les artistes, et des propositions pour tous les âges et s'insère dans des lieux du quotidien ou touristiques.

Le soutien du Parc s'élève à 4 000 €, soit 6,6% du total du projet.

- **Raconte-moi ton arbre** (association Un Euro ne fait pas le Printemps)

Animé par une conteuse/ géographe, le projet propose de faire s'exprimer les habitants sur leur lien aux arbres, à la forêt de Chartreuse en général, mais surtout à un arbre qu'ils affectionnent (ou détestent ?) en particulier, afin de développer une relation personnalisée et sensible à l'environnement arboré. Sous forme de temps de résidence dans 3 secteurs de Chartreuse (Petites-Roches, Entremonts, Le Sappey), le projet permettra de construire un récit avec les habitants par diverses actions : veillées de création de contes, animations intergénérationnelles par photomontages, co-création d'un spectacle participatif sur la base d'histoires collectées, pour déambuler d'arbre en arbre.

Le soutien du Parc s'élève à 4 000 € soit 26 % du total du projet.

- **Ailleurs au coin de la bergerie** (association Les Passagers)

L'opération propose de transmettre une perception artistique et documentaire des enjeux du pastoralisme et de cette identité forte. A partir de l'exposition fixe réalisée au Sappey en 2020, diffusion itinérante grâce à une exposition « tout terrain », visuelle et sonore qui s'adaptera au lieu d'accueil : place de village/ de ville ; cour d'une ferme ; alpages ; stand dans un festival, grande serre... - l'organisation d'ateliers artistiques pédagogiques et participatifs et la valorisation de la production des publics. L'exposition prendra la forme de dispositifs sonores documentaires sur le pastoralisme en Chartreuse et de créations d'art plastique.

Le soutien du Parc s'élève à 5 000 €, soit 19,5 % du total du projet.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le programme des projets culturels pour 2021,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.1 – Accompagnement des projets patrimoniaux

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

Chaque année, le Parc de Chartreuse propose des appels à candidatures pour sélectionner et accompagner des projets d'acteurs du territoire valorisant et mobilisant l'action culturelle et patrimoniale, mais aussi les événements locaux.

Le Parc a sélectionné plusieurs projets répondant au cahier de charges de l'appel à candidature culture-patrimoine et valorisant les points de cristallisation la charte d'identité culturelle du Parc.

Les 3 projets de préservation du patrimoine retenus pour 2021 :

- Réinstallation d'un four à pain traditionnel à Quaix en Chartreuse (association Quaix-Patrimoine). Soutien du Parc de 2 500 €.
- Réalisation et installation de 4 vitraux dessiné par Arcabas pour l'église de Saint-Christophe sur Guiers (commune de Saint-Christophe sur Guiers). Soutien du Parc de 15 000 €.
- Sauvegarde et valorisation du tilleul de Sully et de ses abords (commune de Saint-Aupre). Soutien du Parc de 2 920 €.

Dominique ESCARON précise qu'il s'agit d'un des derniers tilleuls de Sully.

Le Parc peut soutenir des projets culturels ou patrimoniaux des communes, les dossiers doivent être déposés et sont ensuite étudiés afin d'obtenir une éventuelle aide.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le programme de préservation du patrimoine pour 2021,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 – Aides à manifestations 2021

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse en juillet 2020, pour sélectionner les manifestations 2021. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2020.

Rappel des critères

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Les manifestations retenues

16 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidature, proposant 17 manifestations. Les événements nordiques du SNC sont finalement annulés, portant à 15 le nombre d'évènements ayant été présentés.

L'ensemble des dossiers est recevable au regard des critères.

Culturel/ patrimoine/ savoir-faire – Sportif/ Nature

Période	Manifestation	Organisateur	Aide proposée	demandé
Saison hiver 2021	2 manifestations sport nordique SNC (Challenge national nordique U17 et Fête du Biathlon) – ANNULE	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	2000 €	3500 €
Septembre 2021 St-Pierre d'Entremont (73)	35^{ème} Passe Montagne (1 journée de circuits pédestres et raquettes à travers les paysages locaux + pauses gourmandes)	AADEC	1000 €	1500 €
Fin mai 2021 / début Novembre Cœur de Chartreuse	Festival ArchiNature (parcours d'installation éphémères le long du Guiers [architecture, design, arts plastiques] + animations)	Association Cogito Ergo Sum	2000 €	4000 €
13 juin 2021 St-Pierre de Chartreuse / Col du Cucheron	Festival Le Pied de la Cuche Festival à visée festive et familiale : ateliers artistiques en journée + concerts le soir	Association Le Pied de la Cuche	600 €	700 €
28 juin 2021 / Plateau des Petites Roches	31^{ème} Trail du Grand-Duc / course en montagne de 80 km parcourant et valorisant les plus beaux paysages de Chartreuse	Association Chartreuse Tourisme	1300 €	2000 €
Juin-juillet 2021 / Le Sappey et alentours	Forêts en Scène/ programme culturel et de dynamisation de la vie locale en début d'été ; spectacles sites naturels (forêts) ou patrimonial (village)	Association La Bonne Fabrique	1200 €	2000 €
Été 2021/ 3 Cols de la RD 512 + col des Egaux à Corbel	Chartreuse Silencieuse / évènement de médiation et sensibilisation aux nuisances sonores dues à la circulation routière (motos) en Chartreuse en zones de montagne	Association Entremont Environnement	400 €	400€
Été 2021 / 4 dates à St-pierre de Chartreuse	Chartreuse en Scène / scène ouverte m et théâtre en plein air 4 vendredis de l'été en renfort de l'animation estivale	Comité animation St-Pierre de Chartreuse	500 €	1000 €
Avril- Novembre 2021/ Petites-Roches, col du coq, Grésivaudan	Veillées contées « les rives certains les rêves » : rencontres habitants/ artistes/scientifiques sur le lien homme/nature, participant à une création polyphonique	Association Les Oreillons des murs	1400 €	2400 €
24 juillet 2021/ St-Pierre d'Entremont Isère	Rencontres médiévales Journée festive et familiale, animée autour du thème du Moyen Age au Château de Montbel	Association Histoire en fête	700 €	1000 €
Juillet (11,12,14,25,26) et Août 2021 (1,2,8,9,15,16,22) St-Christophe la Grotte/ Voie Sarde	Spectacle déambulatoire de la Voie Sarde Nouvelle création participative avec les habitants et en résonance avec le site historique de la voie sarde + représentations	Association Les Passeurs d'Histoire	1500 €	3000 €
Juillet/Aout St-Laurent du Pont (forêt communale)	Etre ensemble de Forêts Expérience poétique nocturne en forêt. Le public passe la nuit et s'endort en forêt bercé de musique et de mythes contés	L'autre Cie	1000	2000 €
29 Août 2021/ Entremont le Vieux	46^{ème} Fête des Paysans et Artisans (Valorisation grand public des savoir-faire et productions locales) : thème 2021 - Le Bois de Chartreuse et ses métiers	AADEC	1000 €	1500 €
Du 20 au 27 Août 2021 Lieux en itinérance en cœur de Chartreuse	La Tournée des Hauteurs : itinérance de la Cie les Entêtés, s'arrêtant de village en village pour de petits concerts chantés avec participation du public	Cie Les Entêtés	1500 €	8000 €
Du 11 au 19 septembre 2021 sur 6 communes en Cœur de Chartreuse	Les Trésors de Chartreuse Création théâtrale (créations participatives) + organisation d'une grande manifestation intercommunale	Cie Intersignes	1500 €	3500 €

	avec les associations locales. Le projet interroge artistiquement la place et le rôle des femmes dans l'histoire de la Chartreuse			
Avril/Décembre 2021	Exposition itinérante Paysages et patrimoines de Chartreuse Maquettes patrimoine et panneaux paysages	AVIPAR	800 €	1000 €
Total manifestations	15 manifestations maintenues	15 organisateurs	16400 €	

Le montant total du soutien du Parc, au 15 manifestations retenues, s'élève à 16 400 €.

Anne GERIN fait part de la possibilité de l'annulation du trail du Grand Duc, pour autant ce trail est une manifestation importante pour le Parc, d'une part parce qu'il a une forte antériorité et aussi parce qu'il fait partie des axes de développement touristique et sportif forts de la Chartreuse. Il est donc proposé de maintenir l'aide même s'il devait être annulé, dans une démarche de pérennisation de cette course. Dominique ESCARON confirme que le trail a bien été annulé, c'est un des plus vieux trail de France, il aurait été à sa 32^{ème} édition.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les aides à manifestations 2021 ci-dessus, au regard des critères définis**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 – Aides aux sportifs 2021

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire de nature et de pratiques sportives qui voit naître et émerger de jeunes talents sportifs, au sein des clubs du territoire. Ces jeunes qui s'entraînent et progressent en Chartreuse atteignent parfois le statut de sportif de haut-niveau qui les amène à participer à des championnats importants.

Ces jeunes sportifs sont aussi un emblème pour le Parc naturel de Chartreuse, portant les valeurs du Parc dans des compétitions nationales ou internationales.

A ce titre, un principe de soutien à ces jeunes sportifs qui représentent la Chartreuse a été mis en place en 2018 pour les aider à porter leur passion et l'image de la Chartreuse toujours plus haut et plus loin.

Critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires, plus précisément les sports de pleine nature à impact limité sur l'environnement.
2. Le sportif réside en Chartreuse (au sens des communes adhérentes au PNRC)
3. Le sportif sera licencié dans un club de sa discipline dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC ou ville-porte du PNRC) ; et doit représenter son club et le Parc de Chartreuse en exclusivité : le sportif ne peut pas avoir d'autres soutiens venant de massif ou de parc autre que celui du PNRC dans les compétitions régionales et nationales.
4. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
5. Avoir intégré des podiums en Championnat de France ou éventuellement sur des compétitions de niveau national dans les 2 années précédant la demande de partenariat.
6. Le sportif doit démontrer sa volonté de représenter la Chartreuse en tant qu'Ambassadeur*

7. Le sportif doit avoir au minimum 18 ans l'année de la demande de soutien.

*Notion d'Ambassadeur : le partenariat avec le PNRC engage l'athlète à promouvoir l'image et le territoire du Parc de Chartreuse en se mobilisant sur des programmes en lien avec l'action du Parc et sa communication.

Le sportif fera sa propre proposition d'actions en tant qu'Ambassadeur lors de la demande de partenariat. Celle-ci sera discutée avec le Parc si le partenariat est retenu.

Sont pris également en compte dans le choix des partenariats des critères de mixité, de durée maximum de renouvellement éventuel du soutien.

Le dossier de demande peut être présenté directement par l'athlète qui en informe son club avant le 30/09 N-1 pour un soutien concernant l'année N.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Les engagements et obligations du Parc, de l'athlète et de son club dans le cadre d'un partenariat sont fixés par convention tripartite.

Ce dispositif peut être complémentaire des aides proposées par les Départements Isère ou Savoie.

Présentation des sportifs

3 skieurs de fond/nordique affiliés au SNC

- **Jules Lapierre** (St-pierre de Chartreuse / Sarcenas) déjà soutenu de 2017 à 2020 qui affiche des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018, et un titre de champion du monde sur 15 km skating en Finlande en janvier 2019. Saison 2019/2020 mise à mal en raison de blessures et d'une récupération longue.

- **Lou Reynaud** (Le Sappey) déjà soutenue de 2017 à 2020. Plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud ; cette dernière a été sélectionnée pour les championnats du monde à Lahti (Finlande) de janvier 2019 en junior Dames (U20). Ses résultats de 2020 ne lui permettent pas de rester en équipe de France et rejoint la préparation du Team Isère Vercors pour réintégrer l'équipe de France en sénior.

-**Victor Lovera** (Le Sappey) déjà soutenu en 2019 et 2020, a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe. En 2019, il obtient le titre de Vice-Champion de France et fait son entrée dans le circuit de la Coupe d'Europe en participant à 12 compétitions en Equipe de France . Est 3^{ème} sur le podium en coupe d'Europe junior en 2020 et entre en équipe de France Senior pour la saison 2020/2021.

1 traileur/coureur affiliés au Club Taillefer

Thomas Cardin (Meylan) formule une demande pour la première fois.

Il pratique le trail et la course en montagne. Thomas Cardin a obtenu le titre de champion de France de trail en 2019. Vice-champion de France course de montagne 2020. Fait partie de l'équipe de France pour les compétitions internationales. Championnat d'Europe en juillet et du monde en novembre 2021. Membre du Club Taillefer (pas de club plus proche), mais peu de licenciés en club, la licence ne sert que pour les championnats de France.

1 cycliste / Membre de l'équipe AG2R Citroën U23 Team / Chambéry

Matéo Allard, formule une demande pour la première fois. Agé de 18 ans, originaire résident de St-Pierre d'Entremont, il souhaite montrer son attachement à la Chartreuse en demandant la possibilité de porter le logo du PNRC sur ses tenues de coureur cycliste, pas de demande de soutien financier, son club lui fournissant le nécessaire pour les courses et entraînement.

Il est proposé de valider les principes de soutien aux sportifs énoncés ci-dessus et de retenir les aides suivantes, sur le budget « aides au manifestations 2021 » pour 3 sportifs du SNC, et 1 sportif de Meylan affilié au club Taillefer pour le Trail et la course en montagne, ajustées sur leurs résultats de la saison passée ; ainsi que la fourniture du logo du Parc à Matéo Allard affilié à l'équipe cycliste AG2R Citroën Team U23.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subvention Parc proposée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Reynaud	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Thomas Cardin	Club Taillefer trail team	Trail	500,00 €
Matéo Allard	Equipe AG2R Citroën U23 Team	Cyclisme	Logo PNRC
TOTAL			5 000,00 €

Dominique ESCARON souligne que Victor LOVERA est le fils de Jean LOVERA ancien maire de Sarcenas et ancien Vice-président du Parc et Thomas CARDIN est le fils de l'actuel maire de Meylan. Il fait part des difficultés financières pour ces jeunes sportifs, les coûts des déplacements sont souvent très importants, ce n'est pas toujours facile pour eux, il est nécessaire de continuer à les soutenir.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les soutiens sportifs 2021 ci-dessus au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et à signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire

7.1 – Programme d'actions Alimentation

Le contexte sanitaire actuel a amené la conscience collective à mesurer l'importance d'une alimentation de qualité sur la santé, le bien-être et l'environnement. Cette alimentation de qualité nous est accessible sur le territoire grâce au travail des producteurs que le Parc s'attache à valoriser et à accompagner dans ses transitions.

De plus, depuis 2015, le Parc est partenaire du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise afin de réfléchir collectivement à la résilience de notre système alimentaire. L'accompagnement aux changements de comportement alimentaire est un enjeu majeur porté par le PAiT. Tout comme l'accompagnement vers une restauration collective responsable et durable dont le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan sont copilotes.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2021

Afin d'accompagner aux changements de comportement alimentaire et de sensibiliser la population à l'alimentation de qualité, le Parc co-organisera avec les membres du PAiT la deuxième édition du « Mois de la Transition Alimentaire » à l'automne 2021 dans le but de proposer au grand public des ateliers, des conférences, des débats et des visites.

Le Parc souhaite également accompagner des actions auprès des publics précaires, notamment en relation avec le Centre social de St Laurent du Pont portant un projet de jardins partagés en lien avec la banque alimentaire.

Enfin, dans un objectif d'amélioration de la restauration collective, le Parc va recenser les besoins des communes sur le sujet. Par ailleurs, un programme d'accompagnement collectif à l'amélioration de la restauration collective sera proposé à destination des élus et des collectifs de parents d'élèves.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Projets	Cout total	Financement prévisionnel
Mois de la Transition Alimentaire	49 000 €	Etat (plan de relance) : 34 300 € Partenaires du PAiT : 13 660 € Parc de Chartreuse : 1 040 €
Actions publics précaires	5 000 €	CD 38 : 4 000 € Parc de Chartreuse : 1 000 €
Programme d'accompagnement Restauration Collective	65 500€	Etat (plan de relance) : 45 850 € Partenaires du PAiT : 18 275 € Parc de Chartreuse : 1 375 €
AMI Restauration Collective	Fonction des retours	

Dominique ESCARON souligne le travail important et transversal de ces actions sur le thème de l'alimentation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les principales actions 2021 du programme d'actions Alimentation,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 – Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry

Grand Chambéry a engagé une démarche de révision de son Schéma agricole afin de pouvoir le décliner autour des enjeux agricoles de demain et à l'échelle à présent de ses 38 communes urbaines et rurales.

Le Schéma agricole a été révisé dans le cadre d'une démarche partenariale associant les 4 structures intervenant sur un ou plusieurs des enjeux agricoles du territoire.

Ainsi, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et Grand Chambéry se sont associés pour co-construire un nouveau Schéma agricole territorial en associant l'ensemble des acteurs de la sphère agricole.

La volonté de Grand Chambéry de co-pilotage d'une politique agricole avec la Chambre d'Agriculture et les Parcs offre une formidable opportunité de mettre en synergie les compétences et les complémentarités entre structures pour un projet partagé autour de l'agriculture. Un comité de pilotage assurera le suivi de ce Schéma agricole territorial.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Des fiches actions ont été rédigées par chaque maître d'ouvrage identifié en concertation avec les autres partenaires du projet. De nouvelles actions pourront émerger au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Pour chaque action, un pilote parmi les 4 structures partenaires a été désigné. Il aura la charge de piloter et animer la mise en œuvre de l'action en partenariat avec les 3 autres structures et de mobiliser les différents partenaires.

Certaines actions, très transversales, seront portées par le Comité de Pilotage ainsi que l'action de mise en œuvre opérationnelle et d'animation générale.

Les Parcs ont été identifiés comme pilote de 3 actions.

Les partenaires s'accordent collectivement à :

- Permettre la réalisation des objectifs inscrits au sein des fiches action en mobilisant les compétences techniques et financières nécessaires.
- Opérer les actions relevant de leurs compétences respectives et concourant à la réussite de l'ensemble.
- Mobiliser ses moyens d'ingénierie financière pour rechercher des co-financements auprès des partenaires publics (Europe, Etat, Région, Département) et privés (fondations, par exemple) afin de maximiser les financements extérieurs.
- Recenser et rendre collégialement exploitables les données et études maîtrisées par chacun, dans le respect des règles en vigueur.
- Mobiliser les compétences respectives dites d'intérêt général en expertise ou en animation.
- Participer à la concertation pilotée par Grand Chambéry dans la perspective de constamment évaluer et ajuster le déroulé de l'opération en prenant en compte les besoins et avancées des autres partenaires.
- S'accorder sur une stratégie foncière agricole commune, et la porter auprès des différentes instances.

Afin de lancer officiellement la mise en œuvre du programme d'actions, les Présidents des 4 structures sont appelées à signer la Convention de partenariat de ce nouveau Schéma agricole pour la période 2020 – 2025.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la convention de partenariat décrite ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 – TOURISME

Points présentés par Christophe ENGRAND Vice-président délégué à l'offre touristique et à la destination Chartreuse

8.1 – Convention avec Chartreuse Tourisme

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à l'accompagnement financier d'actions initiées par l'association Chartreuse tourisme en lien avec les objectifs définis par sa Charte.

La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Participation du Parc

Le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières. Il intervient, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse

- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Pour 2021, il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte une participation financière à hauteur de 21 000 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse : 12 000 €
- Outil de commercialisation place de marché Open System : 4 800€
- Edition de la nouvelle carte touristique de la destination (conception interne) : 4 200€

Philippe DELCAMBRE demande comment l'aspect tourisme durable est pris en compte dans cette convention.

Christophe ENGRAND précise que le Parc travaille en collaboration avec Chartreuse Tourisme, notamment par le biais d'une charte où le caractère tourisme durable est pris en compte, 2 Vice-présidents du Parc siègent au bureau de Chartreuse Tourisme et participent donc aux réunions de l'association.

Artur FATELA indique que le Parc de Chartreuse est le garant de la destination Chartreuse, que le Parc de Chartreuse utilise l'outil de promotion Chartreuse Tourisme pour le développement de la destination Chartreuse, c'est donc au Parc de garantir que ce qui est promu par Chartreuse Tourisme correspond bien aux valeurs portées par le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment cette convention.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8.2 – Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2021

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux...
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2021 :

- Adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 000 €

L'année à venir présage un grand nombre de randonneurs et ainsi, un développement conséquent. Les compteurs sur le parcours affichaient entre 2000 et 3000 promeneurs sur le GR®965 ces dernières années. Les randonneurs au long cours dépensant en général entre 50 et 70€ par jour, les retombées économiques sont incontestables sur l'ensemble du tracé.

L'association a pour projets en 2021 :

- d'amplifier la promotion du chemin (refonte du site internet quadrilingue, présence sur les salons de randonnées, nouvelle brochure nationale, information auprès des Offices de Tourisme...), conforter sa qualité (balisage, hébergement...),
- de développer les services (portage de bagages, retour point de départ), élargir les publics (handicap, jeunes),
- de susciter des animations autour de sa thématique comme Voix d'Exils,
- d'assurer le développement des extensions et ainsi accroître ses retombées économiques. La fréquentation sur les nouvelles branches depuis le sud venant également gonfler le nombre de randonneurs sur le GR965 de Poët-Laval à Genève.

Anne GERIN conseille la lecture de la revue de l'Alpe, éditée par le Musée Dauphinois, portant sur le protestantisme dans le Dauphiné qui est très pertinente et très intéressante.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 €,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

9 – POLITIQUES CONTRACTUELLES

9.1 – Actions de coopération LEADER – signature accord et avenant

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

Dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, qui sera prolongé sur une période transitoire jusqu'en 2022, des actions de coopération interterritoriales obligatoires doivent être menées. Elles permettent de travailler avec d'autres territoires, de mutualiser des moyens et d'échanger sur les pratiques.

- La première action de coopération concerne le « mois de la transition alimentaire » qui s'inscrit dans la démarche du PAiT de l'agglomération grenobloise. Cette coopération réunit 6 territoires dont le GAL de Chartreuse Elle a permis notamment un mois d'animations en 2020 autour de la transition alimentaire sur le territoire du Parc de Chartreuse ; compte tenu de leur réussite et de la dynamique construite par le PAiT, il est prévu de reconduire ces manifestations pour l'année 2021.
- La seconde action de coopération porte sur l'opération « ciel étoilé », qui regroupe les GAL de Chartreuse, des Bauges et du Pilat. L'accord de coopération a été signé mais vient d'être complété par un avenant introduisant un nouveau partenaire : la communauté de communes du Pilat Rhodanien. Cet accord de coopération prévoit des actions de modernisation des équipements d'éclairage public sur les zones d'activités des communes, des actions de sensibilisation des entreprises du territoire sur la pollution lumineuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'action de coopération « mois de la transition alimentaire »,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'accord de coopération,***
- ***Pour l'opération « ciel étoilé » d'autoriser le Président à signer l'avenant à l'accord de coopération déjà signé.***

Votants (en voix) : 29
Exprimés (en voix) : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

10 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

10.1 – Journée de solidarité

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie. Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 29
Exprimés (en voix) : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

10.2 – Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2021.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

10.3 – Dispositif de service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Un agrément a été délivré pour 2 ans en 2018 et prolongé de 2 ans jusqu'au 10 décembre 2021.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

DESCRIPTION

A ce titre, le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter 2 jeunes durant 6 mois à raison de 24 heures et 35 heures hebdomadaires dans le domaine de l'environnement, développement durable, protection, gestion et mise en valeur des patrimoines.

Les missions s'insèrent dans les projets suivants :

- Mise en œuvre du Programme rivières sauvages
- Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse

Le recrutement du volontaire se fait par l'intermédiaire de l'Agence du Service Civique qui diffuse les propositions de missions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales,**
- **D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON fait part du travail de réflexion qui est en cours, par la ville de Grenoble, autour de la Bastille qui est un site très particulier menant vers la Chartreuse. Ce site à beau potentiel possède un beau fort Vauban, le Musée Dauphinois, un mémorial des troupes de montagne, des restaurants, des projets autour de l'ancienne cité du CROUS..., Claus HABFAST en est le pilote pour la ville de Grenoble.

Artur FATELA qui participe au projet, précise que la ville de Grenoble profite de son label de « Capitale Verte Européenne » 2022 pour faire découvrir ce site, en faire un lieu de bivouac, pour faire des animations et faire aimer la montagne aux jeunes urbains qui ne la connaissent pas. Il y aura d'ailleurs un gardien qui sera présent pour faire de la pédagogie et sécuriser les différents sites.

Dominique ESCARON rappelle la proximité de la Bastille aux habitants de la métropole, facilement accessible depuis les transports en commun de la SMAG et du téléphérique, permet de se retrouver facilement en montagne pour un budget raisonnable.

Catherine LEGENDRE remercie l'équipe du Parc pour le travail et la richesse des missions.

Dominique ESCARON souhaite parler du projet de turbinage de la Vence, qui est un sujet traité par les associations de la Plateforme Environnementale, des sociétés telles que GEG ou CSE s'intéressent à l'installation de centrales hydrauliques sur la Vence (entre le Sappey, Corenc et Quaix en Chartreuse).

Il a été demandé aux communes et au Parc de se positionner.

Le Parc dans sa démarche d'équilibre consommation/production, doit pouvoir trouver d'autres systèmes de production d'énergie que ceux qui sont extérieurs au Parc.

Pierre BONNARDON demande si c'est bien la DDT qui doit suivre ces questions de turbinage.

Ce que Benjamin MORFIN de la DDT 73 confirme.

Philippe DELCAMBRE demande quelles actions sont entreprises pour les apiculteurs et s'il existe un label « Miel de Chartreuse ».

Dominique ESCARON rappelle l'inauguration, d'il y a 1 ou 2 ans, de l'extracteur de miel à Entre-Deux-Guiers. Ce travail important permet aux apiculteurs du massif d'extraire rapidement leur miel, ce qui peut développer la filière. Ce projet a été mené extrêmement rapidement avec la CC Cœur de Chartreuse.

Il n'existe pas de label ou d'AOC pour le miel, mais appelle à l'utilisation de la provenance Chartreuse sur les produits.

Mathilde LOISEAU souhaite revenir sur la lutte contre les déplacements pendulaires.

Dominique ESCARON rappelle que le Parc travaille avec le département de l'Isère sur le programme de développement d'aide à la création d'espaces de coworking et de tiers lieux dans les secteurs ruraux.

Concernant l'emploi, l'extracteur de miel en est le bon exemple, car il permet de favoriser les apiculteurs du territoire et de développer l'emploi local, tout comme l'AOC bois de Chartreuse où toute une filière (bûcherons, scieurs, charpentiers...) s'appuie sur cette démarche.

Le Parc est également présent lorsque des porteurs de projets sont à la recherche de foncier pour leur installation.

Artur FATELA revient sur le programme LEADER qui permet de soulever des fonds pour des TPE.

Corine WOLFF confirme qu'une trentaine de petites entreprises ou artisans bénéficient de ces aides.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL
26 avril 2021
VISIOCONFERENCE

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert
WOLFF Corine

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre
HABFAST Claus

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie
CLOUZEAU Dominique
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GUSMEROLI Stéphane
LOISEAU Mathilde
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle

6^{ème} collègue

BELLINGHERY Eric
DELCAMBRE Philippe
LAVAL Sylvain
LEGENDRE Catherine

7^{ème} collègue

MACHON Martine

membres de l'équipe technique

FATELA Artur
GRANDJEAN Sylvène
MALLIER Peggy
ROY Sophie

Invités

BRUN Jean-Jacques co-président CoSci
MADELRIEUX Sophie co-présidente CoSci
CANIVET Bernard St Ismier
MORFIN Benjamin DDT 73

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

2^{ème} collègue

BURLET Céline à GERIN Anne

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

5^{ème} collègue

DELPHIN Maurice
MOREL Véronique à WOLFF Corine

6^{ème} collègue

PICARD Christian

7^{ème} collègue

MILLET Régine à ENGRAND Christophe
SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique
PICHON-MARTIN Bertrand